

OMPI



WIPO/ACE/5/8

ORIGINAL : Anglais

DATE : 28 septembre 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS

Cinquième session
Genève, 2 – 4 novembre 2009

**LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE ET LA CONTREFAÇON AU BRÉSIL :
PROGRES ET DEFIS**

*Document établi par M. André Barcellos, secrétaire exécutif du Conseil national de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle (CNCP), Brasilia**

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Secrétariat ou des États membres de l'OMPI.

1. Dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de l'intensification du commerce à l'échelle internationale, les idées et les savoirs, qui représentent le cœur des droits de propriété intellectuelle, occupent une place de plus en plus importante, notamment en raison de leur contribution à l'augmentation du bien-être.
2. Pour cette raison, depuis 2004, le Brésil a amorcé un tournant paradigmatique dans la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.
3. Ce tournant paradigmatique est devenu indispensable en raison du dynamisme affiché par le piratage, lequel prend différentes formes en fonction de la période et du lieu, des progrès technologiques et du contexte social. Tous les pays doivent donc constamment relever de nouveaux défis en matière de lutte contre le piratage.
4. Nous devons garder présent à l'esprit que le piratage et la contrefaçon sont des problèmes mondiaux pour lesquels il n'y a pas de solution unique applicable universellement à chaque pays. Aucune solution ne peut convenir à tous les pays.
5. Pour ces raisons, le Conseil national de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle (CNCP) a été créé par le décret n° 5.244 du 14 octobre 2004.
6. Le CNCP est un organe collégial consultatif qui relève du Ministère de la justice et dont le but est d'élaborer des principes directeurs en vue de formuler un plan national de lutte contre le piratage, l'évasion fiscale et d'autres délits contre la propriété intellectuelle.
7. Le CNCP propose une méthode de travail qui se distingue en ce qu'elle fait collaborer les secteurs public et privé, condition indispensable pour lutter efficacement contre le piratage.
8. Les représentants du secteur public présents au conseil sont : le Ministère de la justice, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des finances, le Ministère de la culture, le Ministère du travail et de l'emploi, le Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur, le Ministère de la science et de la technologie, le Secrétariat d'État à la sécurité publique, la police fédérale, la police fédérale des routes, le Secrétariat d'État aux recettes fiscales, le Sénat fédéral et la chambre des députés.
9. Les représentants du secteur privé présents au conseil sont : l'Association brésilienne des entreprises de logiciels (ABES), l'Association brésilienne des producteurs de disques (ABDP), l'Institut brésilien de la concurrence éthique (ETCO), la Confédération nationale de l'industrie (CNI) et la Confédération nationale du commerce (CNC).
10. Les membres du conseil ont un mandat de deux ans, qui est renouvelable. La présidence et le secrétariat exécutif du conseil relèvent du Ministère de la justice.
11. Cette initiative du gouvernement brésilien est sans précédent pour deux raisons : en premier lieu, elle englobe les secteurs public et privé dans un conseil dont les membres ont des droits égaux en matière de vote et de parole; deuxièmement, cette proposition se distingue par l'utilisation de méthodes et d'approches uniques pour affronter le problème du piratage.

12. Le premier Plan national de lutte contre le piratage, qui date de 2005, établissait un ensemble de 99 directives prioritaires dans trois domaines : dissuasion, éducation et économie. Il considérait que le piratage et la contrefaçon, de par leur nature complexe, exigeaient, pour contenir l'offre et la demande de produits illicites, des efforts coordonnés consistant à faire respecter les lois et à prendre des mesures éducatives et économiques. Cette stratégie s'est révélée efficace et a permis d'obtenir des résultats remarquables.

13. Grâce à des opérations menées par la police fédérale, la police fédérale des routes, le Secrétariat d'État aux recettes fiscales et l'agence nationale de veille sanitaire, notamment dans les zones frontalières (ports, aéroports et frontières), le Brésil a obtenu d'excellents résultats en ce qui concerne les saisies de produits illicites, les arrestations et les procédures d'enquêtes à l'encontre des personnes impliquées dans des actes de piratage et de contrefaçon.

14. Néanmoins, bien que le volume des saisies réalisées dans le pays ait presque triplé depuis 2004, le consensus s'est dégagé, parmi les composants du CNCP, aussi bien publics que privés, que ce n'est qu'en accomplissant un travail de formation intensive que nous pourrions apporter quelque chose de nouveau à la lutte contre le piratage et la contrefaçon.

15. Il convient de noter qu'on trouve dans le monde quantité d'exemples montrant qu'il est impossible de lutter efficacement contre le piratage en ayant uniquement recours à la répression, comme c'est le cas pour le trafic de stupéfiants.

16. L'enjeu principal consiste donc à modifier progressivement la perception de la société, en sensibilisant le public aux effets nocifs des produits illicites et à son coût social élevé. Il s'agit de remplacer l'idée que le piratage est bénéfique et qu'il constitue une solution de rechange peu coûteuse pour satisfaire les besoins des consommateurs.

17. Il est nécessaire de récuser l'argument qui défend la consommation de produits illicites et contrefaits en raison de leur bas prix au détriment du produit original. Par exemple, afin de réduire cette différence de prix, d'importantes mesures économiques ont été mises en place, qui sont essentielles pour décourager la consommation de produits illicites. Le but n'est pas de rendre les prix égaux car les structures des coûts pour la production des produits (piratés et originaux) sont radicalement différentes. Il n'en reste pas moins qu'il est indispensable de chercher de nouvelles solutions afin d'encourager la consommation de produits originaux à la place des produits piratés, par exemple en lançant des produits abordables pour le public, en mettant en place des campagnes promotionnelles, voire en diminuant les taxes. À cette fin, les secteurs public et privé devraient œuvrer conjointement, de façon responsable et dans la transparence, afin de trouver des solutions qui permettent de réduire au minimum le problème du piratage et de garantir ainsi des avantages pour tous – consommateurs, industrie et gouvernement.

18. Compte tenu de ces enjeux, le CNCP a élaboré, à la fin de 2008, un nouveau plan stratégique utilisant la méthodologie « *Balanced Scorecard (BSC)* », normalement appliquée aux institutions privées, mais qui a également été mise en œuvre avec succès dans les organismes publics.

19. Grâce à cette méthodologie, le conseil a élaboré un plan stratégique qui est à l'origine de projets destinés à relever les défis auxquels le pays est actuellement confronté. Nous escomptons que ces initiatives permettront de consolider un mouvement national de lutte contre le piratage et les autres délits contre la propriété intellectuelle.

20. Il faut donc faire participer la société à ce débat, en impliquant les consommateurs au moyen de campagnes d'information, de la création des savoirs et de la mise en place de mesures d'encouragement afin de renforcer la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle.

21. Nous devons également faire participer les secteurs de l'industrie et du commerce à cette stratégie car ce sont des alliés importants dans la tâche consistant à montrer aux consommateurs brésiliens les effets néfastes du commerce illégal de produits contrefaits et piratés.

[Fin du document]